

## **ORIENTATIONS**

retenues par pôle par délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2006 après avis de la Commission "Développement Economique" du 18 janvier 2006 et de la Conférence des Maires du 25 janvier 2006.

### **5.3. Orientations retenues par pôle** (délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2006).

Le scénario retenu, face au constat de déséquilibre géographique de l'armature commerciale, privilégie une évolution au Nord, tout en travaillant sur le centre de l'agglomération et le pôle Cap Sud, en proposant une orientation à long terme un peu différente de l'existant.

Les orientations proposées pour chaque pôle commercial principal sont les suivantes :

#### **Centre-ville : relance de la dynamique commerciale**

- Redynamisation de l'hyper-centre avec notamment la réalisation de l'opération "rue de l'Echo" et recommercialisation des locaux vacants.
- Aménagement de boucles de cheminements piétons reliant les différents pôles commerciaux.
- Révision et amélioration de la signalétique.
- Mise en oeuvre d'une démarche forte de communication autour d'une identité de lieu de vie (travail de l'image), continue dans le temps.

#### **Site Carrefour : une meilleure liaison avec le cœur de la ville**

- Travail sur la liaison notamment piétonne avec le centre-ville dans le cadre du projet urbain du quartier de la gare sans implantation significative sur le site de la gare.

#### **Déols : création d'un pôle important d'attraction locale**

- Création d'un pôle commercial complet de large proximité sur la zone de Grandéols dont un supermarché généraliste de 3.500 m<sup>2</sup>.
- En fonction de l'évolution du projet et de la dynamique économique de l'agglomération, variante éventuelle d'un hypermarché plus significatif en taille.

#### **Forum : amélioration de l'accessibilité et de l'image du Forum**

- Poursuivre le réaménagement de la zone pour améliorer son accessibilité et son image.
- Conforter la zone dans le cadre d'un développement raisonné.

#### **Cap Sud : poursuite du développement de la zone**

- Développer une offre spécialisée.
- Poursuivre l'aménagement de la zone afin de faciliter l'accessibilité et d'améliorer la qualité d'usage.
- Rendre possible la création d'une surface alimentaire de 3.500 m<sup>2</sup> après l'ouverture des surfaces alimentaires prévues sur les zones de Grandéols et du centre-ville de Châteauroux.

**Commerces et services de proximité : un objectif de maintien**

- Poursuite et amplification du travail sur la transmission des entreprises.
- Poursuite et amplification des aides directes à la modernisation des entreprises (opération ORAC).
- Mise en œuvre d'actions transversales d'animation des pôles de proximité.